



Communiqué de presse

1^{er} juin 2021

Elections départementales : la jeunesse doit être au cœur du prochain mandat !

Le collectif Cause Majeur ! invite chaque citoyen-ne à interpeller ses candidats aux élections départementales qui se tiendront les 20 et 27 juin prochains pour les encourager à s'engager en faveur de la jeunesse et plus particulièrement, des jeunes majeurs sortants de la protection de l'enfance, dans leur département.

Quatre propositions très concrètes sont formulées afin que chacun-e puisse les suggérer aux futur-e-s élu-e-s ; la protection de l'enfance étant une des compétences des départements.

D'ici quelques semaines, chaque citoyen.ne sera amené à se rendre aux urnes afin de désigner les futur-e-s élu-e-s pour administrer leur département pendant les 6 prochaines années.

En choisissant parmi les candidats, ayez à cœur qu'il mette la jeunesse au cœur du projet et encouragez-les à mettre en place les mesures suivantes.

L'interdiction des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance

Aujourd'hui, en France, plus de 350 000 enfants et jeunes bénéficient d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance (ASE). A 18 ans, il leur est possible de bénéficier d'un accompagnement jeune majeur jusqu'à leurs 21 ans. Cependant, il existe une réelle inégalité d'accès à ces accompagnements sur le territoire et nombreux sont les jeunes qui se retrouvent livrés à eux-mêmes à leur majorité. Le résultat est sans appel : un quart des personnes sans-abri nées en France sont d'anciens enfants placés auprès de l'ASE ; un chiffre qui plafonne à 40% s'agissant des jeunes de moins de 25 ans. Alors que la crise sanitaire a exacerbé leur vulnérabilité, il est aujourd'hui plus que jamais indispensable que les départements se saisissent de cet enjeu primordial en se donnant les moyens d'interdire toute sortie sèche.

La création d'un vrai projet d'accompagnement vers l'âge adulte

Notre collectif pense que TOUT-E jeune qui traverse des situations de vulnérabilité, encore accentuées par la crise, notamment celles et ceux ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance administrative ou judiciaire, doit se voir proposer un projet d'accompagnement vers l'âge adulte jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société. Cet accompagnement co-construit avec le jeune, doit être individualisé, évolutif et gradué, pour lui permettre de sortir de manière sécurisée de la protection de l'enfance en respectant ses besoins, sa temporalité, son degré d'autonomie et ses potentialités.

La garantie pour chaque jeune protégé d'un droit au retour, à l'erreur et à l'expérimentation

Pour se construire, tous les jeunes accompagnés doivent pouvoir bénéficier d'un droit à l'expérimentation, à l'erreur, au retour dans les choix qu'ils sont amenés à faire dans leur vie, que ce soit dans l'orientation scolaire, la construction de leur parcours professionnel, des conditions de logement, au même titre que tout autre enfant bénéficiant d'un soutien familial.

L'investissement dans toutes les jeunesses pour mieux dynamiser et penser le département de demain.

À l'heure où la jeunesse paie un lourd tribut à la crise sanitaire, Cause Majeur ! encourage les candidats aux élections départementales à investir dans toutes les jeunesses, pour rendre leurs territoires dynamiques. Au-delà du soutien et de l'accompagnement mentionnés, il est nécessaire de mettre en œuvre les moyens pour leur permettre de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Par ailleurs, cet investissement budgétaire consenti par les départements pour accompagner plus spécifiquement les jeunes majeurs vulnérables jusqu'à leur autonomie effective crée in fine de la richesse, en permettant à chacun de ces jeunes de se construire un avenir choisi et positif, pour eux et pour la société.

Electrices, Electeurs, mobilisez-vous et faites entendre votre voix en vous rendant aux urnes les 20 et 27 juin et en faisant le choix d'un·e candidat·e engagé·e en faveur de la jeunesse et des plus vulnérables.

Contacts presse :

Coordination / SOS Villages d'Enfants : Florine Pruchon – fpruchon@sosve.org / 01 53 20 62 86 – 06 63 04 19 74
Apprentis Auteuil : Sophie Odeh - sophie.odeh@apprentis-auteuil.org / 01 44 14 60 95 / 07 62 19 67 07

Le Collectif « Cause Majeur ! » a été lancé en mars 2019 par des acteurs de la société civile (associations et personnalités qualifiées) pour soutenir la cause des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il veille à la cohérence et à la force des engagements à prendre pour tous les jeunes.

Vous pouvez avoir accès à nos propositions détaillées pour les élections départementales ici : <https://bit.ly/3yFoaWb>

Par ailleurs, notre document de positionnement et nos recommandations pour une inclusion pleine et entière de ces jeunes peuvent être transmises sur demande.